

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-1513

présenté par

M. Potier et les membres du groupe Nouvelle Gauche

-----

**ARTICLE 29****ÉTAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

| <b>Programmes</b>                            | <b>+</b>   | <b>-</b>   |
|--|------------|------------|
| Développement des entreprises et régulations | 25 000 000 | 0          |
| Plan 'France Très haut débit'                | 0          | 0          |
| Statistiques et études économiques           | 0          | 0          |
| Stratégie économique et fiscale              | 0          | 25 000 000 |
| <b>TOTAUX</b>                                | 25 000 000 | 25 000 000 |
| <b>SOLDE</b>                                 | 0          |            |

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à renforcer le financement des petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que des entreprises de tailles intermédiaires (ETI) à hauteur de 25 millions d'euros.

Ce PLF 2018 est un mauvais signal donné aux PME et ETI, car la baisse de la fiscalité est principalement concentrée sur les grandes entreprises :

- 
- Suppression de la 4<sup>ème</sup> tranche de la taxe sur les salaires ;
  - Réduction du taux de CICE de 7 % à 6 % ;
  - La trajectoire de la baisse de l'impôt sur les sociétés (IS) ne privilégie pas non plus les PME/ ETI.

Dans le cadre de ce PLF, nous vous avons alerté sur le sujet, notamment par des amendements (première partie + articles non rattachés) permettant d'étendre le taux réduit de l'impôt sur les sociétés à 15 % pour toutes les PME.

Cet amendement vise à encourager la prise de risque et soutenir nos PME/ETI qui sont le cœur de notre tissu économique.

Le contre-budget du groupe « Nouvelle Gauche » estime le coût de cette extension à 25 Millions d'euros. Cet amendement procède donc au mouvement de crédits suivant :

- + 25 millions d'euros au bénéfice de l'action 20 « financement des entreprises », du programme 134 « Développement des entreprises et régulations » ;
- 25 millions d'euros sur l'action 1 « Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen », du programme 305 « Stratégie économique et fiscale ».